

Béziers le 30 AOÛT 2022

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

**Installation de stockage de déchets inertes et d'amiante lié
Saint Etienne d'Estrechoux**

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Installation de stockage de déchets Inertes et d'Amiante Lié de Saint-Etienne d'Estrechoux – Société CMSE – Groupe Colas

Mode d'organisation de la CSS : En présentiel

Date : Mercredi 29 juin 2022.

Président : Madame la Secrétaire Générale.

Rédacteur : Monsieur Samuel DUTHOIT et Madame Ikram EMTIR.

Participants : Liste ci-dessous.

Destinataires : Membres de la commission.

Les membres de la commission de suivi de sites (Arrêté préfectoral n°2019-I-304 du 25 mars 2019) portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site.

Madame Marie-Hélène FARNAUD	Secrétaire Générale – Collège Administration
Monsieur Romain CUNNIET	DREAL Occitanie - Collège Administration
Monsieur Laurent MONTEL	Chef de service à la DDTM - Collège Administration – Mandat à DREAL
Monsieur Alain DANTONI	Commune de Graissessac – Collège Elus des collectivités territoriales
Monsieur Henri MATHIEU	Commune de Saint-Etienne d'Estrechoux - collège Elus des collectivités territoriales
Monsieur Bernard GUIBBERT	Commune de Saint-Gervais sur Mare - collège Elus des collectivités territoriales – Mandat à M. Henri MATHIEU
Monsieur Jean-Pierre GALTIER	Collège association - OMESC
Monsieur Claude TABACCHI	Collège association - LRNE
Monsieur François-Xavier BONNEFILS	Collège « exploitant de l'installation classée » Groupe CMSE
Monsieur Eric MIEULET	Collège « salarié de l'installation classée » Groupe CMSE - Excusé

II) Les autres participants à la commission de suivi de sites

Monsieur Samuel DUTHOIT	Sous-préfecture de Béziers – Adjoint au chef du Bureau des collectivités et des actions territoriales
Madame Ikram EMTIR	Sous-préfecture de Béziers – Apprentie au Bureau des Collectivités et des actions territoriales
Madame Marie-Agnès VALIGNY	Groupe CMSE – Responsable ICPE
Monsieur Sébastien LAFARGUE	Groupe CMSE – Chef d'agence

Madame la Secrétaire Générale accueille les participants et introduit la Commission de suivi du site « Installation de stockage de déchets Inertes et d'Amiante Lié de Saint-Etienne d'Estrechoux exploité par le Groupe Colas Midi-Méditerranée.

Avant de commencer, elle procède à la vérification du quorum :

Nombre de membres : 10

Quorum : 5

Présents ou représentés : 9

Madame la Secrétaire Générale indique que le **quorum est atteint** et déclare la séance ouverte à 11h10.

Elle présente ensuite l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la commission de suivi du site du 1^{er} avril 2021.
- Présentation du bilan d'exploitation du site 2021
- Actions de l'inspection
- Echanges

1) Approbation du compte rendu de la CSS du 1^{er} avril 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan d'activité du site 2020 - Intervenants (Exploitants)

Monsieur François Xavier Bonnefis « Collège Exploitants » présente le bilan d'exploitation et de fonctionnement du site

Monsieur Romain CUNNIET « Collège Administration » lui demande de donner des précisions sur le litige avec la société CLD Désamiantage.

Monsieur Bonnefis répond que la société CLD désamiantage était chargée du démantèlement du local de la société GEDIMAT à Béziers qui avait été incendié. Les procédures de contrôle opérées par CMSE ont permis de détecter la non conformité d'un sac. Celui-ci a fait l'objet d'un refus d'enfouissement sur le site et d'une procédure spécifique de réemballage par la société CLD Désamiantage qui a récupéré le sac et l'a orienté vers une filière appropriée.

Monsieur CUNNIET indique que les procédures sont bien respectées et qu'il existe un réel contrôle. Tout n'est pas accepté sur le site.

3) Actions de l'inspection de la DREAL

Monsieur CUNNIET dresse un bilan. La dernière visite effectuée date de 2019. Elle n'a fait l'objet d'aucune observation. Il indique cependant que la capacité restante du site est encore trop élevée (7 610 m³ pour l'amiante lié et 642 287 m³ pour les matières inertes). Il suggère de mener une réflexion afin de repenser les capacités de stockage. La fin d'exploitation est prévue en 2035.

Madame Marie-Agnès VALIGNY informe la commission qu'une réflexion autour de cette installation est en cours.

4) Questions diverses

Monsieur GALTIER « Collège Association » demande des précisions sur le litige avec la société CLD Désamiantage et ce que contenait le sac.

Monsieur Bonnefis précise que les sacs contenaient une poutre en métal et de la poudre d'amiante. Ce n'était pas de l'amiante lié, raison du refus.

Monsieur GALTIER aimerait faire une visite du site avant la prochaine CSS.

Madame VALIGNY ajoute qu'il serait intéressant de réunir la CSS à la mairie de Saint-Etienne-d'Estrechoux.

Après échange avec Monsieur le maire de la commune de Saint-Etienne d'Estrechoux, il est entendu que la prochaine CSS sera organisée en mairie de Saint-Etienne d'Estrechoux et précédée d'une visite du site.

Monsieur TABACCHI « Collège Association » demande comment les déchets verts sont traités.

Monsieur Bonnefis lui indique qu'ils sont broyés et offerts aux particuliers ou agriculteurs qui le souhaitent. Ils sont broyés loin des fronts boisés pour éviter tout risque d'incendie. Les déchets verts servent aussi à végétaliser le site.

En l'absence de nouvelles questions, Madame Farnaud remercie les participants et clôt la séance à 11h40.

La secrétaire générale



Marie-Hélène FARNAUD